ADER
Nordmann & Dominique

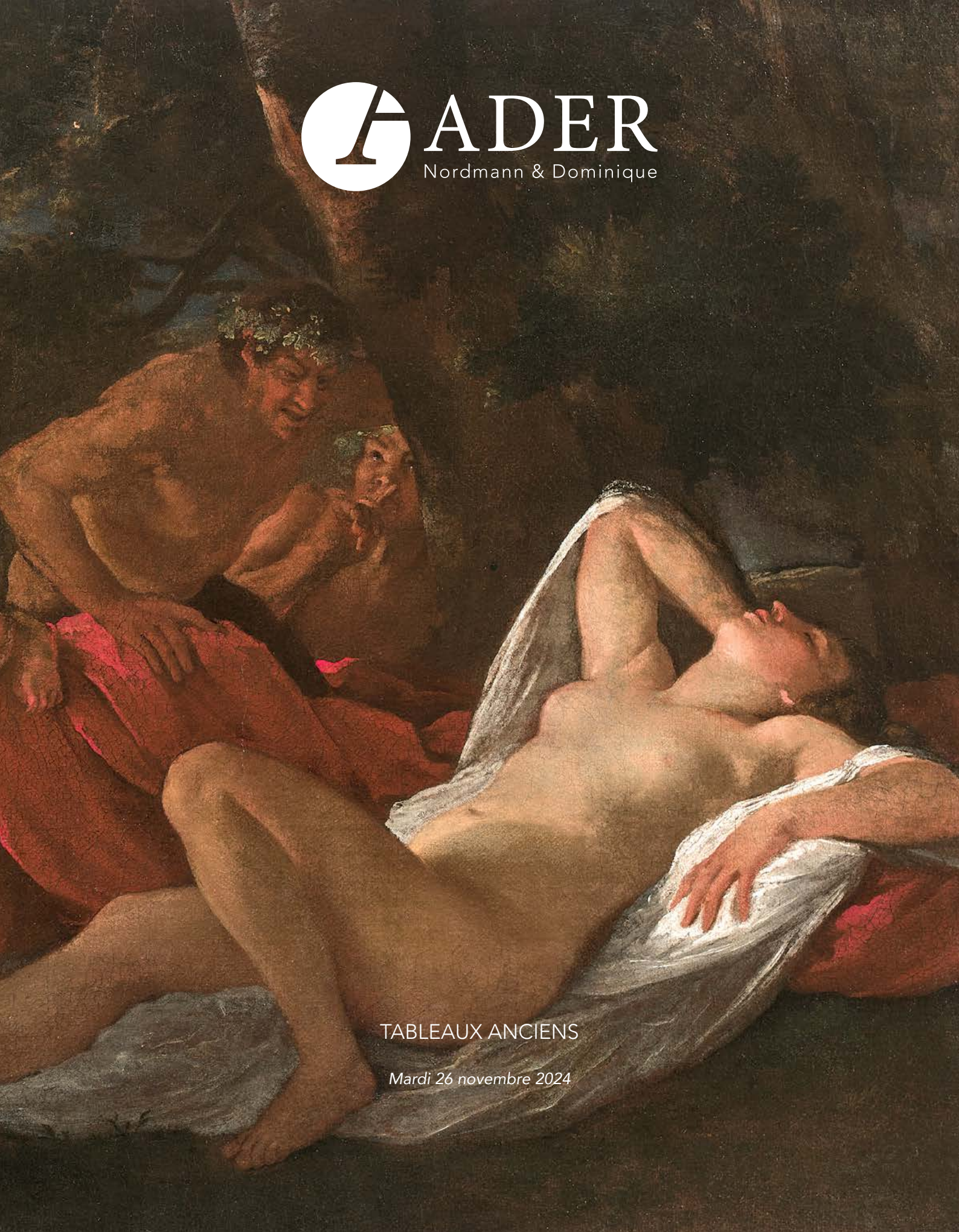

TABLEAUX ANCIENS

Mardi 26 novembre 2024

Commissaires-priseurs

David NORDMANN

Xavier DOMINIQUE

Responsables de la vente

Marion BERTELLO
Responsable du département
mbertello@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 11

Clara GUISLAIN
Ordres d'achat
cguislain@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 11

Expert

TURQUIN
EXPERTS EN TABLEAUX

Cabinet TURQUIN
Philippine MOTAIS de NARBONNE
69, rue Sainte Anne 75002 Paris
philippine.motais@turquin.fr
Tél. : 01 47 03 48 78

TABLEAUX ANCIENS

ADER
Nordmann & Dominique

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À Drouot, salle 6
9, rue Drouot 75009 Paris
Mardi 26 novembre à 14 h

EXPOSITION PUBLIQUE

À Drouot, salle 6
9, rue Drouot 75009 Paris

Samedi 23 novembre de 11 h à 18 h
Lundi 25 novembre de 11 h à 18 h
Mardi 26 novembre 11 h à 12 h

Téléphone pendant l'exposition :
01 48 00 20 06

Catalogue visible sur
www.ader-paris.fr

Enchérissez en direct sur
www.drouotlive.com
DROUOT.com Live

En couverture : lot 21

1
ÉCOLE CATALANE VERS 1500
Retable de saint Jean Baptiste : Sainte Catherine d'Alexandrie ; Le Christ ressuscité ; Sainte Lucie ; Saint Vincent ? ; Saint Jean Baptiste ; Saint Pierre
Six panneaux sur un même montage
165 x 143 cm
(Restaurations anciennes, importants soulèvements et manques) 1 800 / 2 000 €

2
ÉCOLE ESPAGNOLE VERS 1540
La Mise au tombeau
Panneau transposé sur panneau
63 x 43 cm
(Importantes restaurations anciennes)
2 000 / 3 000 €

3
ÉCOLE FLAMANDE VERS 1560, ATELIER DE MARINUS VAN REYMERSWAELE
Saint Jérôme dans son atelier
Panneau de chêne, parqueté
71 x 93 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Galerie Marcus dans les années 1960

15 000 / 20 000 €

4
École FLAMANDE vers 1590
Portrait de gentilhomme
Panneau de chêne, parqueté
51 x 38 cm
Porte une inscription en français à gauche « PLUS PENSER / QUE DIRE ».
(Restaurations anciennes, soulèvements et manques)

Provenance :
Collection Samuel Josefowitz.

8 000 / 12 000 €

5
ÉCOLE HOLLANDAISE DU XVII^E SIÈCLE, SUIVEUR DE REMBRANDT
Portrait d'homme au col de fourrure et toque noire
Toile
58,5 x 52,5 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Vente anonyme, Artcurial, Paris, 9 novembre 2021, n° 48.

4 000 / 6 000 €

6
École FLAMANDE du XVIIe siècle, entourage de David Teniers
Les Joueurs de quille à l'extérieur de l'auberge
Panneau de chêne, une planche, non parqueté
38 x 51,5 cm
Porte des étiquettes au revers du cadre de « Rhonerl 1015 Hôtel de Ventas » et un numéro « 19709 ».

Provenance :
Acquis en vente publique à Madrid. 2 000 / 3 000 €

7
Dans le goût de Clara PEETERS
Nature morte à la pipe, citron et verre renversé
Panneau de chêne, une planche, non parqueté
31,5 x 47 cm
Agrandi d'une bande de 2 cm en haut et en bas

Provenance :
Vente anonyme, Artcurial, Paris, 9 novembre 2021, n° 38 (École Hollandaise vers 1625 avec l'avis de Fred Meijer). 4 000 / 6 000 €

8
École de PRAGUE vers 1600, entourage de Frederik van VALCKENBORCH
Allégorie de Flore
Toile
91 x 73,5 cm
(Restaurations anciennes)

5 000 / 6 000 €

9
Attribué à Pieter de ZEELANDER (actif entre 1641 - 1648)
Marine par temps agité
Panneau de chêne, deux planches, non parqueté
46,5 x 69,8 cm
Porte une inscription sur le bois flotté « SdeVLIEGER »
(Restaurations anciennes)

Nous remercions Gillis Tak Labrijn d'avoir suggéré cette attribution d'après un examen de visu.

2 000 / 3 000 €

10
Jan van BALEN (Anvers 1611 - 1654
L'offrande à Bacchus
Panneau de chêne, trois planches, renforcé
97,5 x 71 cm
Marque des mains d'Anvers dans un angle.
Porte une étiquette du XX^e au revers
mentionnant le nom « Robert ».
(Restaurations anciennes et manques)
2 000 / 3 000 €

11
Attribué à Peeter SION (Anvers 1624-1695), d'après Pierre Paul RUBENS
L'Érection de la Croix
Cuivre parqueté
76 x 100,5 cm

Reprise avec de très légères variantes du tableau de Rubens conservé à la cathédrale Notre-Dame d'Anvers.
Notre tableau semble s'inspirer du triptyque « L'Érection de la croix », de 1610 pour le maître d'autel de Sainte Walburge et actuellement à la cathédrale Notre Dame à Anvers. Une version un peu différente de 1609 est conservée au musée du Louvre, il s'agit d'une esquisse. 1 500 / 2 000 €

12

KAREL DUJARDIN (AMSTERDAM 1626 - VENISE 1678)

Une jeune bergère et son âne dans un paysage italien

Toile

70 x 50 cm

Signée et datée en bas au centre « K. DV JARDIN / 1659 » ; porte une étiquette ancienne avec des inscriptions 19e au revers de la toile et une étiquette de vente ancienne au revers du châssis

Provenance :

- Vente Jacob van der Lely, Delft, 5 avril 1796, n° 2 (535 florins à Van der Pot) ;
- Possiblement vente Gerrit van der Pot, le 9 septembre 1803 pour 1,900 florins à Alexandre Joseph Paillet ;
- Vente [Lespinasse de Langeac] Paris, 16-18 janvier 1809, n° 6 (3000 francs) ;
- Peut-être repasse en vente à Paris en 1810 (4,000 francs) ;
- Vente Eugène Schneider, Paris, 6-7 avril 1876, n° 16 (5100 francs) ;
- Vente anonyme à Paris, le 23 mai 1932, n° 9 ;
- Acquis à cette vente par les grands-parents de l'actuel propriétaire ;
- Par descendance.

Œuvre en rapport :

Une copie de notre tableau, non signée, est répertoriée par Jennifer M.Kilian, *The paintings of Karel Du Jardin* (1626 - 1678), pp. 228-229, B9, reproduit p. 408, plate 137 (vente à Stockholm, 22-24 octobre 1952, n° 117, pl. II, Malmö, collection Lennart Lundh en1982, comme « attribution problématique »). Elle assigne à ce tableau l'historique du nôtre jusqu'en 1932.

Appartenant à la seconde génération des peintres italianisants, Karel Dujardin s'inspire des scènes des bambochades de Pieter van Lear et est l'influencé par Jan Asselyn, Nicolaes Berchem et Paulus Potter à ses débuts. A cet héritage, il ajoute sa connaissance de la lumière dorée, claire et diffuse, de Claude Gellée dit Le Lorrain. Il a peint de nombreux sujets différents (portraits, scènes d'Histoire), mais son thème de prédilection reste la description de paysans avec leur troupeau dans la campagne. C'est un grand peintre animalier. Sa représentation fidèle des espèces, réaliste à la hollandaise, la texture des pelages sont remarquables, l'ensemble étant unifié par l'atmosphère limpide du ciel italien.

Nous rapprochons notre tableau de la composition conservée au Nationalmuseum de Stockholm, datée de la même année 1659. Celui-ci présente un étagement similaire d'un nuage orageux gris devant un autre d'un blanc lumineux.

Nous remercions le professeur Jennifer Mary Kilian d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre de Karel Dujardin, sur photographie numérique, par mail le 24 octobre 2024. 40 000 / 60 000 €

13
Johann Heinrich ROOS (Otterberg 1631 - Francfort-sur-le-Main 1685)
Paysages avec une bergère et son troupeau et un berger et son troupeau
Paire de panneaux de chêne, une planche, non parquetés
33 x 41,7 cm
Signés et datés en bas à droite et en bas à gauche « HRoos f / 1674 » ; portent des étiquettes anciennes au revers des panneaux avec un numéro « 97. b. »

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

8 000 / 12 000 €

14
BERNHARD KEILHAU DIT MONSU BERNARDO
(HELSINGBORG 1624 - ROME 1687)
L'Odorat
Panneau de hêtre rond
Porte au revers du panneau une inscription à l'encre « NAR18 »
Diamètre : 35 cm
(Restaurations anciennes et usures)
6 000 / 8 000 €

15
BERNHARD KEILHAU DIT MONSU BERNARDO
(HELSINGBORG 1624 - ROME 1687)
La Vue
Panneau de hêtre rond
Porte au revers du panneau une inscription à l'encre « NAR18 »
Diamètre : 35 cm
(Restaurations anciennes) 1 500 / 2 000 €

Ces deux panneaux ronds sont à rapprocher des *Quatre saisons* (panneaux ronds, diamètre 35 cm) : deux sont conservés au musée Baron Martin de la ville de Gray, deux autres sont non localisés (voir M. Heimbürger, *Bernardo Keilhau dette Monsu Bernardo*, Rome, 1988, n° 51, 52, 53 et 54). Heimbürger précise que ces tableaux sont peints à la fin de son séjour vénitien, avant de partir à Bergame vers 1652-1654.

16
Attribué à Pasquale OTTINO (1580-1630)
Pieta avec saint François
Ardoise, arrondie dans la partie supérieure
45 x 22,5 cm
(Restaurations anciennes et manques)

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

10 000 / 12 000 €

17
Girolamo FORABOSCO (Venise 1605 - Padoue 1679)
Portrait de femme de trois quarts au collier
Toile
63,8 x 52,5 cm
Porte des inscriptions à la craie au revers du châssis « N 93 », « R1086/1 » et un numéro à la plume sur une étiquette ancienne « 120 »
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

L'attribution a été confirmée par Ugo Ruggeri. Il date le tableau de la première partie de la carrière de Forabosco alors qu'il est encore fortement inspiré de Padovanino et le compare avec La Menichina de la Galleria Nazionale d'Arte Antica à Rome (voir R. Palluchini, *La Pittura Veneziana del Seicento*, Milan, 1981).

6 000 / 8 000 €

18
ÉCOLE BOLONAISE DU MILIEU DU XVIIE SIÈCLE
Allégorie de la peinture, dans un ovale peint
Toile
57 x 73 cm
(Restaurations anciennes) 2 000 / 3 000 €

19
ÉCOLE GÉNOISE VERS 1650, ENTOURAGE DE SALVATOR ROSA
La Vision de la Résurrection des ossements, prophétie d'Ezéchiel
Toile
58,5 x 57 cm
(Restaurations anciennes)

Prophète exilé à Babylone, Ézéchiel (Ez 37,7) voit dans une plaine des ossements desséchés joncher le sol. Sur ordre de Dieu, il prophétise leur résurrection en deux temps : d'abord les os se réassemblent, et se reconstituent des ligaments, des chairs, de la peau ; puis un esprit entre en eux et les fait se dresser debout.
1 200 / 1 500 €

20
ÉCOLE NAPOLITAINE DU XVIIE SIÈCLE, ENTOURAGE DE LUCA GIORDANO
Le Triomphe de Neptune
Panneau préparé et renforcé (élément de boiserie)
50 x 119 cm
(Restaurations anciennes) 1 000 / 1 500 €

21
Nicolas POUSSIN (Les Andelys 1594 - Rome 1665)
Vénus épiée par deux satyres
Toile
70 x 95,5 cm
(Restaurations) 800 000 / 1 000 000 €

Provenance :
- Peut-être collection Antoine Benoist (1632-1717) [1] ;
- Un tableau de sujet similaire est mentionné dans la vente du 1er duc de Walpole, à Norfolck, 1748, sous le n° 41, sans certitude qu'il s'agisse de notre version ;
- Probablement Christie's Londres, vente Hawley, 22 juin 1839, n° 82 ;
- Collection Leonard Holmes à Court, 4th baron Heytesbury, à Heytesbury (selon Tancred Borenius, 1933).
- Le tableau passe en France vers 1933 ;
- Collection Paul Jamot (1863-1939) ;
- Sa vente après-décès, Paris, Hôtel Drouot, 10 février 1943, n° 12, comme « Nicolas Poussin » ;
- Vente à Paris, Hôtel Drouot, 31 mars 1950, n° F, comme « Poussin » ;
- Collection particulière, France.

Bibliographie :
- Tancred Borenius, *An Unrecorded Poussin*, The Burlington Magazine, Juillet 1933, Vol. 63, n° 364, p. 3.
- Anthony Blunt, « Letter. A Mythological painting by Poussin », The Burlington Magazine, CIII, n° 701, août 1961, p. 458, note 15.
- Anthony Blunt, *The Paintings of Nicolas Poussin : Critical Catalogue*, London: Phaidon, 1966, p. 178, R112 (Paintings wrongly attributed), refusée mais il indique ne pas avoir vu l'oeuvre, refuse dans la même notice les tableaux de Zurich et de Londres, aujourd'hui acceptés par la critique, et crée un maître de Heytesbury, désormais assimilé à la jeunesse de Poussin.
- Jacques Thuillier, *Tout l'oeuvre peint de Nicolas Poussin*, Flammarion, Milan-Paris, 1974, p. R98, non reproduit.
- Jacques Thuillier, *Nicolas Poussin*, Paris, Flammarion, 1994, p. 266, n° B6 et p. 273, n° R85.
- Nicolas Milovanovic et Mickaël Szanto, *Poussin et l'amour : la Vénus épiée par deux satyres retrouvée*, Revue de l'Art, n° 198/2017-4, pp. 69 -76.

Notre toile sera incluse au catalogue raisonné de l'oeuvre peint de Poussin par Pierre Rosenberg, à paraître chez Flammarion en 2025.

Exposition :
Poussin et l'amour, musée des Beaux-Arts de Lyon, exposition du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023, catalogue Musée des Beaux-Arts, In fine, 2023, pp. 181-183, n° 12 (notice par Mickaël Szanto).

Redécouverte par Tancred Borenius en 1933, étudiée par Paul Jamot, conservateur du Louvre et spécialiste de Poussin, et citée positivement par Jacques Thuillier, cette oeuvre n'avait pas été intégrée aux catalogues raisonnés de l'artiste au cours du XX[e] siècle car elle était peu accessible aux chercheurs[2]. Cependant, grâce à une publication érudite en 2017, suivie d'une restauration, son attribution à l'artiste a été confirmée lors de son exposition au musée de Lyon en 2022.

Notre tableau appartient aux œuvres de jeunesse de Nicolas Poussin, une période à sujets mythologiques, hédonistes qui précèdent les compositions plus sérieuses et philosophiques qui domineront son oeuvre tardif. A plusieurs reprises, il prend prétexte du thème Vénus épiée par des satyres pour décrire un nu féminin sensuel.
C'est le moment où il commence à trouver son propre style synthétisant à la fois la touche vénitienne (la Vénus de Titien, la lumière dorée), regarde les tableaux de Mola et Testa, qu'il transforme grâce à des références antiques cultivées (il s'inspire ici de cratère romain avec une scène Bachique dit la Tazza Cezi 100 av J.C., Rome, collection Torlonia).

La toile s'inscrit dans cette série de sujets similaires ou très proches datés des années 1625-1626 : *Nymphe épiée par deux bergers* (Dresde, Gemäldegalerie Alte Meister, ill.1), *Vénus surprise par des satyres* (Zurich, Kunsthaus, ill. 2), *Vénus épiée par deux satyres* (Londres, The National Gallery), *Paysage avec Vénus et Adonis* (Montpellier, musée Fabre), *Mercure, Hersé et Aglaure* (Beaux-Arts de Paris)[3]. Ces scènes sont situées dans des paysages bucoliques, où l'atmosphère crépusculaire donne un grand effet poétique. On y retrouve le corps de Vénus se détachant sur une draperie blanche.

Notre tableau et celles de ce groupe d'oeuvres témoignent d'une période de création intense, où le jeune artiste de trente ans trouve son style. Remplies de promesses et d'espoir, de sensualité, elles préludent aux grands chefs-d'œuvre tels que *La Nourriture de Bacchus* (Paris, musée du Louvre, 1626), où l'on retrouve le même nu féminin sensuel, avec la tête renversée, ou l'*Inspiration de Poète* (idem, 1628).
Deux copies de notre toile, avec de petites variantes sont connues [4].

[1] Voir Andrea Daninos, *La collezione d'arte di Antoine Benoist*, Prospettiva - 167/168, Luglio-Ottobre 2017.
[2] Elle est absente des catalogues de Doris Wild, 1980 ; Christopher Wright, 1985 et 2007 ; Alain Merot 1990 et 2011.
[3] On pourrait la rapprocher aussi de *Nymphe et satyre* ou *Jupiter and Antiope* de la collection Jeff Koons, dont l'attribution a été contestée oralement par certains historiens.
[4] Vente à Paris, hôtel Drouot, 28 mars 2012, n° 145 (décrite à tort comme provenant de la collection Paul Jamot). Autre copie, vente à Milan, Porro & C. , 6 juin 2007, n° 56.

1625 Nicolas POUSSIN 1665

22
École SIENNOISE vers 1600, entourage d'Alessandro CASOLANI
Olinde et Sophronie sur le bûcher
Toile
46,5 x 69,5 cm
Dans un cadre en bois mouluré d'époque Néoclassique
(Restaurations anciennes)

Le supplice d'Olinde et Sophronie provient du second chant de l'épopée de la Gerusalemme liberata (II, 1-55). Le poème élégiaque raconte la persécution menée sur les chrétiens de Jérusalem par le roi païen Aladin, après qu'une image vénérée de la Vierge, qu'il a lui même volé, disparaisse entre ses mains. Pour soustraire ses coreligionnaires à la colère d'Aladin, Sophronie, une vierge pieuse et courageuse, se dénonce et prétend être responsable de la disparition de l'image sacrée. Pour la sauver, Olinde, un jeune homme amoureux d'elle se dénonce à son tour. Ne sachant lequel ment pour essayer de sauver l'autre, Aladin les condamne tous les deux à mourir brûlés, dos à dos sur le bûcher, sans pouvoir se retourner l'un vers l'autre. C'est la guerrière Clorinde, qui prise de pitié, demande à Aladin de gracier les amants. Ils sont finalement exilés, et par cette épreuve, Olinde gagne l'amour et la main de Sophronie. 1 500 / 2 000 €

23
École FRANÇAISE du XVIIe siècle, suiveur de Sébastien STOSKOPFF
Nature morte au recueil d'estampes de Cornelis Cort
Panneau de chêne, une planche, non parqueté
42,9 x 61,6 cm
Numéros à la craie au revers « 6088/108 x5 »
(Restaurations anciennes)

Le recueil est ouvert à la page de l'estampe de Cornelis Cort, L'Annonciation, d'après un artiste non identifié.
2 000 / 3 000 €

24
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1700, SUIVEUR D'HENRI MAUPERCHÉ
Paysage avec des bergers près d'un fleuve
Toile
39 x 53,5 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

En 2017, Luuk Pijl attribue le tableau à Henri Mauperché alors qu'il travaille à Paris avec Swanevelt.
8 000 / 10 000 €

25
Attribué à Claude MELLAN (1598 - 1688)
Portrait d'une courtisane
Toile
98 x 72,5 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Vente anonyme, Paris, Hôtel George V (Ader, Picard, Tajan), 22 juin 1990, n° 101 (Claude Mellan).

Bibliographie :
- M. Préaud, *Claude Mellan incisore*, dans le catalogue de l'exposition *Claude Mellan, gli anni romani, un incisore tra Vouet e Bernini*, Rome, 1989-1990, p. 73 ;
- L. Ficacci, *Ipotesi su Mellan pittore* dans le catalogue de l'exposition *Claude Mellan, gli anni romani, un incisore tra Vouet e Bernini*, Rome, 1989-1990, pp. 365-366 et p. 371 note 19, reproduit p. 365 ;
- Catalogue de l'exposition *Simon Vouet (les années italiennes 1613/1627)*, Nantes, Musée de Beaux-Arts, Besançon, Musée des Beaux-Arts, 2008- 2009, cité p. 197. 40 000 / 60 000 €

Célébré comme le plus grand graveur français du XVII[e] siècle pour ses estampes virtuoses, telles que *La Sainte Face* du Christ, il est aussi documenté que Claude Mellan a été peintre. Les actes d'état civil le qualifient de « Peintre et Graveur du Roy ». L'inventaire Barberini de 1631 cite plusieurs tableaux de sa main. Sandrart qui le connu à Rome, ainsi que Charles Perrault, le citent comme tel et plusieurs de ses gravures portent la lettre in (venit) pinx (it) sculp (sit), preuve qu'il a bien peint. On a autrefois émis l'hypothèse, aujourd'hui abandonnée, qu'il soit l'auteur de l'*Hérodiade* au Musée Fabre à Montpellier. Sylvain Kerspern a proposé de lui rendre trois toiles à sujets religieux et mythologiques.

Notre tableau s'inscrit clairement dans l'entourage de Simon Vouet à Rome. Mellan arrive dans la capitale pontificale dès 1624 et retourne en France en 1636. Ce portrait d'une « beauté » fait référence à celui d'une célèbre courtisane Fillide Melandroni peinte par Caravage, détruit au musée de Berlin en 1945, tandis que la pose reprend celle de la *Fornarina* de Raphaël (Rome, Palais Barberini). Mellan module ici le clair-obscur caravagesque : le contraste des tonalités brunes, rouges, est rompu par la blancheur du vêtement. La jeune femme porte un somptueux châle de soie, brodé de fils d'or et d'argent, minutieusement cousus en motifs circulaires qui épousent la forme du tissu. Ce foulard met en valeur l'élégance de son geste, ses doigts délicatement posés ; tandis que son regard intense et direct évoque les portraits du Caravage.

Fig. 1

On peut rapprocher notre modèle de l'*Étude de femme nue* à la sanguine de Mellan conservée au Nationalmuseum de Stockholm (fig 1, 14,1 x 10,9 cm) dans laquelle on remarque le même type féminin et cette manière indocile de dessiner les cheveux. D'autre rapprochements avec ses gravures sont possibles et, en particulier, avec *Loth et ses filles* dans lequel les mouvements du drapé et les mains effilées sont similaires.

26
Attribué à Jean TASSEL (Langres vers 1608-1667)
Le Tribut de César
Toile
97,5 x 130 cm
(Restaurations anciennes)

À rapprocher de la composition de Valentin de Boulogne des collections de Louis XIV, en dépôt au musée national des châteaux de Versailles et de Trianon. 2 000 / 3 000 €

27
NICOLAS CHAPERON (CHÂTEAUDUN 1612 - LYON 1654/55)
Bacchus et Midas à la source du Pactole
Toile
102 x 134,5 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
- Vente Earl of Yarborough, Londres, Christie's, 12 juillet 1929, n° 29 (comme C. A. Dufresnoy) ; Signalé au dos d'une photographie chez Oscar Rosenberg, 27 Kungsgatan, à Stockholm (mais ce nom est celui du photographe, bien signalé à cette adresse comme agence cinématographique dans les années 1930, plutôt que du propriétaire) ;
- Vente anonyme, Finarte, Rome, 20-21 novembre 1985, n° 544 (comme attribué à Jacques Stella).

Bibliographie :
- Catalogue de l'exposition *Autour de Poussin*, Paris, musée du Louvre, 1994, Réunion des musées nationaux, p. 51 (reproduit), notice par Gilles Chomer ;
- S. Laveissière, D. Jacquot, G. Kazerouni, *Nicolas Chaperon (1612- 1654/1655), du graveur au peintre retrouvé*, Nîmes, 1999, pp. 25-26 et pp. 149-150, fig. 38a (Localisation inconnue). 6 000/ 8 000 €

Élève de Simon Vouet, Nicolas Chaperon a longtemps été principalement connu pour ses gravures. Son corpus pictural n'a été reconstitué qu'il y a vingt-cinq ans et regroupe aujourd'hui une vingtaine de tableaux. Si l'influence de Vouet est prépondérante pour ses œuvres de jeunesse et ses grands retables, il adopte dès son arrivée à Rome, vers 1642, la manière de Poussin, représentant des sujets antiques, prétextes à des bacchanales dignes du grand maître. Notre tableau a été donné successivement à Poussin, Perrier, Dufresnoy, Loir, Stella, avant que le nom de Chaperon ne se fixe définitivement, une réattribution due à Sylvain Laveissière.

Notre tableau est à rapprocher du *Vœu de Midas* (Bâle, Kunstmuseum)[1], probablement peint par Nicolas Chaperon dans cette période italienne. Le sujet est tiré des Métamorphoses d'Ovide (Livre XI) : le roi Midas se rendant compte de la vanité de son pouvoir, - transformer en or tout ce qu'il touche - se purifie dans le fleuve Pactole afin de s'en délivrer. Poussin a également traité le sujet, en choisissant d'autres épisodes de cette légende[2].

Un dessin préparatoire est conservé à Besançon, au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie[3], et présente quelques variantes : la composition en frise est plus statique que le dessin et certains personnages, notamment Midas, ne sont pas aux mêmes emplacements. Silène ivre à droite a été supprimé sur la composition finale.

[1] Toile, 100 x 136 cm, Bâle, Öffentliche Kunstsammlung, Kunstmuseum. Malgré des formats similaires et en raison des proportions différentes, Sylvain Laveissière ne veut pas y voir une paire, op. cit., p. 26.
[2] *Midas suppliant Bacchus*, toile, 98 x 130 cm, Münich, Alte Pinakothek, *Le Bain de Midas dans le Pactole*, toile, 98 x 73 cm, New York, Metropolitan Museum of Art, *Midas au bord du Pactole*, toile, 50 x 66 cm, Ajaccio, Musée Fesch.
[3] Plume, encre brune, lavis brun, sur traces de pierre noire, repassé à la pointe, sur papier doublé, 178 x 232 mm, op. cit., p.149

28
École FRANÇAISE du XVIIe siècle, entourage de Pierre MIGNARD
Portrait d'homme à l'armure
Toile et châssis d'origine ovale
73 x 58,5 cm
(Restaurations anciennes)

1 200 / 1 500 €

29
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1660, ENTOURAGE DES BEAUBRUN
Femme au perroquet
Toile
110,5 x 84,4 cm
Porte une inscription récente au revers du cadre « Bordes » et des numéros dont un au pochoir « W19 » et « OSD »
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

2 000 / 3 000 €

30
ÉCOLE SUD AMÉRICAINE VERS 1700
Vierge du Rosaire entre la Trinité, des saints dominicains et franciscains
Toile
106,5 x 67,5 cm
(Restaurations anciennes)

Nous reconnaissons entre autres Sainte Lucie, Sainte Thérèse d'Avila, Saint Nicolas, Saint Augustin, Saint Léonard, Saint Dominique, Saint Thomas d'Aquin, Saint Vincent Ferrier et Saint Antoine de Padoue.

1 500 / 2 000 €

31
École FLAMANDE
de la fin du XVIIIe siècle
Trompe-l'œil avec une urne de fleurs dans une niche
Toile chantournée dans la partie supérieure
173 x 90 cm
(Restaurations anciennes et accident) 1 000 / 1 200 €

32
ÉCOLE ALLEMANDE DU XVIII^E SIÈCLE, ENTOURAGE DE PHILIPP DE HAMILTON
Scène de chasse aux faucons ; Le départ pour la chasse
Paire de cuivres
52 x 66 cm
(Restaurations anciennes et petits soulèvements) 1 500 / 2 000 €

33
JUSTUS JUNCKER (MAYENCE 1703 - FRANCFORT 1767)
L'intérieur d'un marchand de gibier
Cuivre
32,5 x 45 cm
(Restaurations anciennes, soulèvements et manques) 1 500 / 2 000 €

34
École ROMAINE du XVIIIe siècle, entourage de Benedetto LUTI
La Sainte Famille
Toile
25 x 29,5 cm
Porte une ancienne attribution à Carlo Maratta selon une inscription au revers du châssis.
(Restaurations anciennes) 1 200 / 1 500 €

35
Attribué à Andrea LOCATELLI (Rome 1695 - 1741)
Pêcheurs devant une cascade
Toile
95 x 125 cm
Porte une inscription en bas à gauche « ... LOCATELLI » 2 000 / 3 000 €

36
École de l'ITALIE du NORD vers 1750, suiveur d'Antonio Francesco PERUZZINI
Paysage de rivière avec un pêcheur et un couple de promeneurs
Toile
74 x 99 cm
Dans un cadre mouluré et doré, travail italien du XVIII^{e} siècle
(Restaurations anciennes) 2 000 / 3 000 €

37
ÉCOLE ITALIENNE DU XVIII^E SIÈCLE, ENTOURAGE DE PIERRE SUBLEYRAS
Moïse et le serpent d'airain
Toile
35 x 47,5 cm
(Restaurations anciennes)

Provenance :
Château de Potzneusiedl, Autriche.

1 200 / 1 500 €

38
Marianne LOIR (Paris 1705 - 1783)
Portrait présumé de Monsieur Guillaume de Voisin (1710 - 1792)
Toile d'origine
81 x 65 cm
Inscription au revers de la toile « Peint par ... / A Paris . Aetatis XXXIX ... » ; porte une inscription récente au revers du châssis « M de Voisins Mirabel / Guillaume / 1710-1792 / secrétaire du duc de Penthievre / Peint par Mll ...9bre 1745 / A Paris »
(Restaurations anciennes) 3 000 / 5 000 €

39
Attribué à Marianne LOIR (Paris 1705 - 1783)
Portrait présumé de la princesse d'Anhalt
Toile ovale (anciennement rectangulaire)
82 x 65,5 cm
(Restaurations anciennes) 2 000 / 3 000 €

40
École FRANCAISE vers 1770, suiveur de Jean-Baptiste DESHAYS
Renaud et Armide
Panneau de chêne ovale, une planche, non parqueté
40 x 30,5 cm
Cadre en chêne sculpté d'époque Louis XVI, de la maison Lebrun
(Restaurations anciennes) 1 000 / 1 500 €

41
Jacques Charles OUDRY (Paris 1720 - Lausanne 1778)
Nature morte aux agrumes et poires
Toile d'origine
32 x 41 cm
Signé et daté en bas à gauche « J. C. Oudry Fils / 1748 » ; porte un numéro sur une étiquette au revers du châssis « 111 » ; porte une inscription au revers du châssis « Deraiset » (?)

Par l'étiquette que nous retrouvons au revers du châssis portant le numéro « 111 », notre tableau a très certainement été le pendant du tableau Nature morte aux pommes, de mêmes dimensions, vendu à Tours (Hôtel des Ventes Giraudeau, le 23 septembre 2023, 4 836 €), qui porte aussi au revers du châssis le même numéro « 111 ». 2 000 / 3 000 €

42
Anne VALLAYER-COSTER (Paris 1744 - 1818)
Nature morte au lièvre, carnier, poire à poudre, corbeille de fruits et bouteille sur une table de pierre
Toile ovale
Signée à droite « vallayer coster »
66 x 54 cm 25 000 / 30 000 €

Provenance :
- Vente de la collection du Baron de Beurnonville, Paris, Hôtel Drouot (Maître Pillet), 9 mai 1881, n° 179 (400 francs) ;
- Vente anonyme, Paris, Hôtel Drouot (Tajan), 12 décembre 1995, n° 112.

Bibliographie :
- M. Roland Michel, *Anne Vallayer-Coster 1744-1818*, Paris, 1970, n° 296 (comme perdu) ;
- Catalogue de l'exposition, *Anne Vallayer-Coster : peintre à la Cour de Marie-Antoinette*, (sous la direction de Kahng Eik), Washington, National Gallery of Art, Dallas Museum of Art, New-York, The Frick Collection, Musée des Beaux-Arts de Marseille, 2002-2003, Marseille Paris, 2003, n° 127, reproduit p. 217.

Anne Vallayer est agréée à l'Académie Royale de peinture et de sculpture le 28 juillet 1770 en tant que peintre de natures mortes. Elle expose aux Salons où les critiques, dont Diderot, sont dithyrambiques. Très vite, elle réalise plus ponctuellement des figures et des portraits, entre dans le cercle intime de Marie-Antoinette et obtient un logement au Louvre. Elle se marie avec Jean-Pierre Sylvestre Coster, avocat au parlement et receveur général, en 1781. Elle est l'une des rares femmes peintres ayant réussi à s'imposer à l'époque de Louis XVI, avec Adélaïde Labille-Guiard et Elisabeth Vigée-Lebrun.

Peintre de bouquets de fleurs, Anne Vallayer-Coster a aussi exécuté plusieurs natures mortes de chasse. Notre composition garde un souvenir de Chardin dans le pelage vibrant du lièvre, le velouté de la corbeille de fruits et de la carafe, si présente dans son œuvre. On y retrouve les détails et la qualité du fini, caractéristiques de notre peintre. On notera la construction géométrique de ce retour de chasse, proposé par l'axe en croix donné par l'entablement et le fusil. Cette structure géométrique est cependant adoucie voire rompue par le ruban bleu, la forme ovale de la poire de poudre et des fruits.

43
Alexandre-Hyacinthe DUNOUY (Paris, 1757 - Jouy-en-Josas, 1841)
Paysage classique avec un pont rompu dans une boucle de rivière en Italie
Toile
30 x 60 cm
Cadre à palmettes d'époque Empire
(Restaurations anciennes)

Nous remercions Anne-Elisabeth Heurtaux de nous avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre d'après un examen de visu en novembre 2024.

4 000 / 6 000 €

44
ÉCOLE FRANÇAISE DU XVIII^E SIÈCLE, SUIVEUR DE CLAUDE GILLOT
Personnages de la Commedia Dell'Arte avec Arlequin, le Docteur et Pierrot
Toile
63,5 x 80,5 cm
(Restaurations anciennes) 2 000 / 3 000 €

45
ÉCOLE FRANÇAISE VERS 1760, ENTOURAGE DE NICOLAS BERNARD LÉPICIÉ
Portrait de jeune garçon
Toile d'origine
40,8 x 32,2 cm
(Restaurations anciennes) 1 500 / 2 000 €

46
Antoine-Jean GROS dit le Baron GROS (Paris 1771 - Meudon 1835)
Portrait présumé de l'artiste Jean Vasserot (1769 - 1832)
Toile
73 x 59 cm
Signée en bas à gauche « Gros »
(Restaurations anciennes)

Provenance :
- Probablement collection du modèle, Jean Vasserot (1769-1837) ;
- Par descendance dans la famille Vasserot.

20 000 / 30 000 €

Conservé jusqu'à très récemment dans la famille de descendants du modèle, ce portrait n'est pas mentionné par les principaux biographes d'Antoine-Jean Gros (J.-B. Delestre, J. Tripier Le Franc et dernièrement D. O'Brien). L'attribution, qui s'appuie sur la gamme caractéristique de couleurs chaudes, sur la touche transparente au service d'un puissant effet de présence et sur la graphie de la signature, ne fait cependant aucun doute. Sur la base de la provenance familiale et d'un rapprochement avec un portrait daté de 1791 par Jacques-Augustin Pajou, dit Pajou fils, offrant les traits du même personnage plus jeune, il est possible d'identifier ce dernier avec le peintre et dessinateur de paysages, Jean Vasserot (1769-1832). Le portrait réalisé par Pajou appartient à la période durant laquelle les liens durables ont pu se nouer parmi les premiers élèves des ateliers de David, Vincent et Regnault à Paris, qui se retrouvaient lors des multiples concours pour les prix de l'Académie. De tels portraits d'amitié entre jeunes gens furent prisés en particulier parmi les élèves de David, tels A.-L. Girodet, F. Gérard, J.-B. Isabey et Gros.

On peut présumer qu'à l'époque où Vasserot se lia avec Pajou, comme lui il ambitionnait de briller dans la carrière des arts. En vérité, il eut une carrière de paysagiste relativement modeste, participant au Salon à partir de 1793 et se déclarant en 1806, élève de P.-H. de Valenciennes. L'apogée de sa reconnaissance survint vers 1809-1810 quand il reçut des commandes pour le château de Rambouillet dans le cadre de la rénovation ordonnée par Napoléon. Gros ayant séjourné en Italie de 1793 à 1799, il dut peindre le portrait de Vasserot après son retour, dans les années 1804-1809, une datation suggérée par l'âge que paraît porter le modèle, entre 35 et 39 ans. Vasserot n'a visiblement plus l'ardeur qu'il exprimait en 1791 lorsqu'il posa pour Pajou, mais de l'intensité demeure dans son regard. Son écharpe enroulée autour du cou, qui recouvre presque le menton, est peut-être un souvenir de la coquetterie vestimentaire qu'affectionnaient les jeunes Incroyables sous le Directoire et le Consulat.

Après l'éclatant succès des Pestiférés de Jaffa au Salon de 1804, Gros enchaîna les commandes de grandes scènes napoléoniennes et de portraits en pied de dignitaires impériaux dans leurs habits de cour. Son pinceau est alors animé par un rubénisme flamand, mais lorsqu'il peint Vasserot la pose et le costume se distinguent par une sobriété inattendue, une qualité qu'il recherche parfois sous la Restauration. La simplicité de la mise en page sur fond neutre, un parti inauguré par David et Vigée Le Brun à la veille de la Révolution, atteste d'un souci de modernité que Boilly et d'autres commercialisèrent auprès d'une clientèle élargie. Gros se distingue de ses contemporains cependant par le soin d'intégrer la figure et le fond, à la manière des maîtres coloristes qu'il admirait. La modernité du frac noir célébré dans ce portrait aurait eu de multiples déclinaisons parmi l'assistance qui peuple le grand tableau que Gros laissa à l'état d'ébauche montrant Napoléon distribuant les récompenses aux artistes lors du Salon de 1808 (Musée national du château de Versailles).

On peut supposer que la réalisation du portrait se nourrit d'une amitié partagée. Toutefois, on ignore tout des relations entre Gros et Vasserot, notamment les circonstances et la date de leur rencontre. A la différence de ses anciens camarades d'atelier tels Isabey et Gérard qui sous le Directoire et le Consulat menèrent une vie mondaine propre à leur procurer des commandes et de la publicité, Gros semble avoir choisi un quotidien plus retiré et des fréquentations moins en vue comme Vasserot. On sait qu'en tant que peintre de batailles, il aimait fréquenter les militaires ; or, Vasserot avait un frère de deux ans son cadet, Louis, un officier anobli par Napoléon en 1810. Ce dernier ne fut pas étranger au monde de l'art, car les noms des deux frères – « Vasserot l'aîné, peintre » et « Vasserot le jeune » – figurent dans la liste les souscripteurs aux Palais, maisons, et autres édifices modernes, dessinés à Rome que Ch. Percier et P. Fontaine publièrent en 1798.

Nous remercions le professeur Philippe Bordes pour la redaction de cette notice.

47
École FRANÇAISE, 1788, suiveur de Jacques LAJOUE
Le Concert
Toile (probablement chantournée à l'origine)
Datée en haut dans l'arc en plein cintre « 17 88 »
86 x 113 cm
Porte une étiquette au revers de la toile avec ces inscriptions récentes « École Italienne : orchestre italien / Largeur Hauteur / acheté 280f par Mme Batremeix à Legay père / 1er juillet 1891 qu'il attribuait à Coypel - estimé 150 fr par / Larcher conserv (auteur) du musée de Nancy-en octobre 1906 »
(Restaurations anciennes) 2 000 / 3 000 €

48
École FRANÇAISE du XIXe siècle, d'après Jacques BARRABAND
Perruche ara guarouba mâle et un amazone de Cuba mâle avec un faisan doré
Toile
54,5 x 45 cm
(Restaurations anciennes)

Reprise avec des variantes du tableau de Jacques Baraband, *Faisan doré de la Chine et trois perroquets (deux perruches Ara Garouba, originaires de Guyane et Brésil et un amazone de Cuba, originaire de Cuba, Bahamas, Cayman) sur une terrasse et troncs d'arbre* (plaque de porcelaine) daté 1797-1798 et présenté en vente à Bordeaux en 2018.
2 000 / 3 000 €

49
École FRANÇAISE vers 1830, entourage de Louis Auguste LAPITO
Un chalet en Savoie
Carton
27 x 33 cm 1 000 / 1 500 €

ADER
Nordmann & Dominique

ORDRE D'ACHAT

Mardi 26 novembre 2024

TABLEAUX ANCIENS

Les informations recueillies sur ce formulaire d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. ADER a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, sont susceptibles d'être communiquées à CPM. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès de la société CPM : 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

Nom et prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mobile : .....

E-mail : .....

.....

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter.

☐ **ORDRE D'ACHAT**
Je vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, le ou les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

☐ **ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**
Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur les lots ci-après.

Me joindre au :

.....

Numéro de carte d'identité, passeport, carte Drouot (copie de la pièce d'identité obligatoire) :

.....

N° de CB : .....

Date de validité : .....

Cryptogramme : .....

ou RIB/IBAN : .....

.....

Lot	Désignation	Limite en €

Date :
Signature obligatoire :

ADER
Nordmann & Dominique

ADER, Société de Ventes Volontaires
3, rue Favart 75002 Paris
www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr
Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

COMMISSAIRES-PRISEURS ET INVENTAIRES

David NORDMANN
david.nordmann@ader-paris.fr
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain
Tableaux et dessins
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau
Art Déco
Design
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09

Mobilier
Objets d'art
Argenterie - Orfèvrerie
Lettres et manuscrits autographes
Marc GUYOT
marc.guyot@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 11

Dessins anciens
Miniatures
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Tableaux anciens
Marion BERTELLO
mbertello@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 11

Estampes
Livres
Militaria
Judaïca
Vins et alcools
Élodie DELABALLE
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres
Haute Joaillerie
Objets de vitrine
Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Art d'Orient
Art d'Extrême-Orient
Art Russe - Archéologie
Photographies - Livres Photos
Magdalena MARZEC
magda.marzec@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 08

Numismatique, Philatélie
Or et métaux précieux
Victor DUMONT
victor.dumont@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Ventes classiques
Verrerie
Anne-Lise PERNIN
alpernin@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

ADMINISTRATION

Vendeurs
Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs
Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat
Clara GUISLAIN
cguislain@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 11

LOGISTIQUE

Envois
Vincent HOINGNE
vincent.hoingne@ader-paris.fr

Magasinage
Amand JOLLOIS - Cyril VILMOUTH
Lucas MARANDEL

BUREAUX ANNEXES

Paris 16
Maguelone CHAZALLON-CAUCHOIS
Commissaire-priseur
20, avenue Mozart
75016 Paris
m.chazallon@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 00 56

Neuilly
Maguelone CHAZALLON-CAUCHOIS
Commissaire-priseur
20, rue de Chartres
92200 Neuilly-sur-Seine
m.chazallon@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 00

PHOTOGRAPHIES

Élodie BROSSETTE - Antoine GRÉDAI - Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Clémentine DUBOIS

CONDITIONS DE VENTE

La société à responsabilité limitée ADER est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité ADER agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre ADER et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA
Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre ADER et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'ADER, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE
1. Indications relatives aux lots
Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par ADER et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation
Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défectuosités n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, ADER ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection
ADER rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance
ADER rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'ADER. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations
Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °
Les lots suivis d'un ° sont vendus par ADER ou par un membre d'ADER, par un expert sollicité par ADER ou par tout partenaire d'ADER.

1.6 Illustration des lots
Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'ADER, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'ADER n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie
Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. ADER n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux
L'indication d'une date entre « [ ] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter ADER afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'ADER et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots
ADER rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot
ADER peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'ADER à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue
ADER est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'ADER se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, ADER propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'ADER.

LA VENTE
1. Enregistrement et accès à la vente
En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'ADER, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. ADER se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. ADER se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS.
L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à ADER qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.
ADER étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères
2.1. Enchères en salle
ADER rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). ADER ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques
ADER se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à ADER en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de ADER pour être exécutée. ADER se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie
Les offres illimitées ou d' « achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. ADER décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces
ADER peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente *online*
ADER organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE
1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente
Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.
Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'ADER ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.
En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente
La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. ADER peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'ADER ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.
L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve
Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débuter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Préemption
Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE
Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement
L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente
En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :
- 25% HT (soit 30 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 25 % HT (soit 26,4 % TTC) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20% HT (soit 24 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 20 % HT (soit 21,1 % TTC) pour les adjudications entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15% HT (soit 18 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 15 % HT (soit 15,8 % TTC) pour les adjudications supérieures à 1 000 001 €

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, ADER facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :
- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5 % HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 3% HT (soit 3,6% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5% HT (soit 3% TTC) du prix d'adjudication.

ADER étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et ADER, sans conséquence pour l'adjudicataire.

3. Paiement
L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - 56, rue de Lille – 75356 PARIS CEDEX 07 SP - RIB : 40031 00001 000042 3555k 89 - IBAN : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - BIC : CDCGFRPPXXX.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'ADER à l'adresse URL suivante : http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. ADER rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

4. Défaut de paiement
Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, ADER a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :
- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

ADER se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. ADER se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, ADER est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. ADER se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interencheres. ADER se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

5. Délivrance des lots
Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable d'ADER attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par ADER ou à l'étude ADER, le choix étant laissé à la discrétion d'ADER.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par ADER, et à compter du quatorzième (14e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation suivante :
- un (1) euro HT pour les très petits lots, à savoir les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A4 ;
- cinq (5) euros HT pour les petits lots, à savoir les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les moyens lots, à savoir les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les grands lots, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'ADER.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par ADER dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à ADER, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à ADER.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques
ADER n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'ADER, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'ADER en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.
La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- MBE MONTROUGE : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- THE PACKENGERS : hello@thepackengers.com ;
- GOLDEN TRANSPORTS : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- ART RÉGIE TRANSPORTS : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. ADER décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. ADER ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de ADER ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

7. Éventuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées
L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétraction lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS
1. Biens culturels
L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'ADER ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers ADER et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'ADER, ADER peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, ADER n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites
La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou règlementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.
Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. ADER peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, ADER ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'ADER peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES
L'enchérisseur est informé qu'ADER, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'ADER. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à ADER en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, ADER peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à ADER de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE
Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prisée ou de la vente aux enchères publiques. ADER rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. ADER informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de PARIS (FRANCE).